

ABANCOURT INFO

Bulletin avril 2021



SOMMAIRE

Page 2 : édito du maire

Page 3 et 4: le conseil municipal

P5 et P6: le budget municipal

P7 : dossier Feux tricolores

P8 : infos communales

P9 : la bibliothèque

P10 : infos pratiques



Edito du maire

Chers abancourtoises et abancourtois, chers amis,

Il y a à peine plus d'un an, la France enregistrait son premier cas de COVID. Depuis, la face du monde a changé. Tout est régi par la lutte contre ce fléau qui rappelle les plus grandes épidémies de l'Histoire.

Comme le reste de la planète nous vivons à Abancourt et dans nos territoires ruraux à l'heure des décisions sanitaires qu'impose l'endiguement de la pandémie. Des mesures aux impacts économiques et sociaux considérables, difficiles à accepter dans un premier temps, mais que l'on sait nécessaires. Aucun pays voisin n'y échappe. **L'heure est à la vaccination, seule à même d'espérer nous en sortir.** Les vaccins certes se sont fait attendre mais ils arrivent et il faut remercier tous ceux qui se sont mobilisés, en particulier pour permettre le fonctionnement de ce centre de vaccination de Formerie, et c'est pour nous une grande chance qu'on doit à la pugnacité du docteur LEFRANCOIS. Un regret toutefois, c'est que lui et sa petite équipe me semblent bien seuls et la montée en puissance de la vaccination exigerait un soutien confraternel plus important, dans l'intérêt même des habitants du territoire. Un grand merci aussi à nos agents communaux, à nos enseignantes et personnels périscolaires qui assurent pour le public et nos enfants un service sans faille.

Dans ce contexte sanitaire la vie municipale est aussi impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se tiennent sans public, interdit de déplacement en raison du couvre-feu, les réunions publiques ne peuvent plus être organisées et affectent la convivialité de notre village.

Néanmoins l'équipe municipale est toujours autant engagée et motivée et les projets seront menés. Parmi ces projets, l'un est d'importance et relève d'une étude complexe, c'est celui des feux tricolores de signalisation du pont SNCF. Depuis leur neutralisation beaucoup en parlent mais peu en connaissent les tenants et les aboutissants. Nous vous en parlons dans ce bulletin. Le budget primitif 2021 a été voté, comme le compte administratif 2020 témoin d'une saine gestion.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur nos vies sociale et économique. Dans l'attente nous devons rester prudents et maintenir en toutes circonstances les gestes barrières pour nous protéger les uns, les autres. De meilleurs jours viendront, soyons confiants et comme disait Prévert « il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple ».

Bien cordialement.

Jean Louis DOR

Aux Urnes ! Les dimanches 13 et 20 juin 2021, nous sommes conviés à un double scrutin pour élire nos conseillers départementaux et régionaux.

Inscription sur la liste électorale : Les personnes installées à Abancourt et non inscrites sur nos listes sont invitées à le faire en mairie. Avec la mise en place par l'INSEE du Répertoire Electoral Unique, il est possible de s'inscrire par internet sur le site [service public.fr](http://service.public.fr)



Depuis le 27 novembre 2020, tous les conseils municipaux se sont déroulés sans public en raison du couvre-feu, dans le strict respect des mesures sanitaires, à la salle des fêtes d'Abancourt pour assurer une distanciation optimale.

Conseil municipal du 27 novembre 2020

- **Lancement de l'étude de sécurité sur la RD 7 aux abords du pont SNCF.** Après avoir rappelé le contexte (voir pages 6 et 7.), le maire informe que les feux tricolores de signalisation ne fonctionnent plus et ne peuvent plus être réparés.

La situation a été présentée au Conseil Départemental et une recherche de solutions peut être envisagée après qu'une étude sera menée par un cabinet d'experts. Cette étude est confiée au cabinet ISR (Ingénierie Sécurité Routière) pour un montant HT de 6750 euros, subventionnée par le Conseil Départemental.

- **Le projet d'arrêté de restriction de circulation rue des Eglantiers** (portion dite « chemin des fonds ») est accepté. (Voir article page 8).

Conseil municipal du 22 janvier 2021

- **Eclairage public** : Une phase complémentaire de travaux d'extension et de mise aux normes de l'éclairage public sera réalisée par le SE 60 (Syndicat d'électricité de l'Oise) sur demande de la commune.

Ces travaux consistent en :

- l'extension de l'éclairage public en souterrain sur la sente piétonne, rue des Eglantiers et rue de la Montagne pour un coût prévisionnel de 4880 euros.

- La poursuite de la mise aux normes de l'éclairage public (avant dernière phase), rue de l'Eglise, rue du Prieuré et rue de la Montagne, pour un coût prévisionnel de 4088 euros.

La dernière phase sera réalisée en 2022.

- **Convention de fourrière animale avec la SPA d'Essuilet** :

Le concours de la SPA est sollicité pour l'accueil des animaux, chiens et chats errants.

- **Rétrocession par l'OPAC de l'Oise d'un terrain, rue des Glycines** :

12 logements locatifs individuels ont été livrés en 1997 par l'OPAC de l'Oise, situés 7 à 29 rue des Glycines. Ce patrimoine vient d'être mis en vente par l'OPAC et a révélé qu'une parcelle qui jouxte le terrain du parc ludique pouvait être rétrocédée à la commune.

Le conseil municipal accepte cette rétrocession.

- **Transfert de trois compétences complémentaires à la GEMAPI** :

Il s'agissait de se prononcer sur le transfert envisagé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte, de 3 compétences facultatives au profit du Syndicat Mixte de l'Aménagement, de gestion et de valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB).

Ce transfert vise à renforcer les actions menées au titre de la compétence relative à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations), à l'échelle des bassins hydrographiques.

- Signature d'une convention « accès à la lecture »

La commune a signé une convention qui a été proposée par le Conseil Départemental de l'Oise aux bibliothèques des communes. Cette convention permet à la Médiathèque Départementale de l'Oise de mieux accompagner les équipes des bibliothèques pour faciliter l'accès à la lecture.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH)

La 4ème phase du PLUi-H s'achève, celle du zonage (voir article page 8))

Le 1er adjoint en charge de l'Urbanisme a présenté le travail effectué par la commission communale en charge de cette compétence et fait le point de la situation.

- Un temps de travail a ensuite été consacré à la préparation du budget primitif 2021.

Conseil municipal du 26 mars 2021

- Résiliation de l'adhésion à l'ADTO

La commune a adhéré à l'ADTO en 2012 en vue d'avoir leur appui et leurs conseils en matière d'accompagnement technique pour les travaux communaux. Cette adhésion implique des frais d'adhésion (1 euro par habitant). La commune n'ayant pas de gros projets à mener (comme par exemple l'agrandissement de l'école), cette dépense ne se justifie pas.

- Travaux de sécurité RD7 aux abords du pont SNCF

L'étude menée par le cabinet ISR a été rendue. Le maire insiste sur la qualité de cette prestation qui traduit parfaitement les problématiques de sécurité routière. Il s'agit maintenant de passer à la phase de conception qui nécessite l'appui d'un cabinet spécialisé en conception, études et maîtrise d'oeuvre des espaces publics et VRD. Le cabinet AREA a été sollicité et a présenté une offre pour une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Pré-étude, avant projet débouchant sur une estimation fiable et dossier de demande de subventions (6000 euros HT).

Une tranche optionnelle consistant en réalisation du projet global, dossier de consultation des entreprises pour le lancement des marchés pour une rémunération correspondante à 5,40 % du montant des travaux. Tout cela bien sûr, en partenariat étroit avec le conseil départemental et la Région Hauts-de-France.

Vote du compte de gestion 2020

Le compte de gestion est établi par la trésorière à la clôture de l'exercice et il est présenté en même temps que le compte administratif. Il est conforme aux comptes communaux.

Vote du compte administratif 2020

Le compte administratif est voté à l'unanimité du conseil, sous la présidence de madame Nicole LEFEVRE, comme le veut la règle en la matière.

Le budget primitif 2021 - Le vote du budget primitif est précédé par le vote des taxes directes locales dont le conseil n'a pas souhaité faire évoluer les taux qui restent donc inchangés depuis 12 ans! Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité, ainsi que les subventions allouées aux associations de la commune.

Voici, sans entrer dans trop de détails, ce que nous devons tous connaître du budget de la commune.

Le budget primitif

Document prévisionnel qui fait apparaître toutes les opérations de dépenses et de recettes de la commune pour l'année à venir.

Unique document de prévision budgétaire, il doit être équilibré (la somme des dépenses doit obligatoirement être égale à la somme des recettes). Aucune dépense ne peut être autorisée, ni aucune recette encaissée, si elle n'est pas mentionnée dans ce document.

Le budget s'articule autour de 2 sections :

1 - La section de fonctionnement (qui retrace les opérations courantes)

Les principales recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes	197 944
- Report de l'excédent du budget antérieur	237 519
- Les dotations et participations	137 093
- Les produits de services	9 950
- Les autres produits de gestion courante	9 010

Les principales dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel	119 890
- Charges à caractère général	280 631
- Autres charges de gestion cour.	109 801
- Les charges financières (principalement intérêts des emprunts)	10 284
- Virement à la section d'investis.	68 100
- Autres charges	2 810

La section de fonctionnement 2021 a été équilibrée à 591 516 euros.

Très important : La section de fonctionnement étant toujours bénéficiaire, son « résultat » constituera la recette complémentaire destinée à la section d'investissement. Donc ce qu'il faut retenir : mieux sera tenu le budget de fonctionnement plus la commune aura la possibilité d'investir!

2 - La section d'investissement - Retrace les opérations qui contribuent à une variation du patrimoine de la commune.

- Les principales recettes d'investissement

- Le prélèvement de la section de fonctionnement.	68 100
---	--------

- Les dotations et fonds divers (FCTVA, taxes d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisés) 78 832
- subventions d'investissement reçues. 45 700

- Les principales dépenses d'investissement

- Le déficit d'investissement reporté 46 184
- Le remboursement des emprunts 38 208
- Toutes celles qui correspondent à des achats d'équipements (études RD 7, matériels incendie, bureautique, réhabilitation des locaux techniques, éclairage public..). 103 240

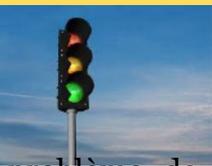
La section d'investissement 2021 a été équilibrée à 187 632 euros

Dans ces périodes d'incertitudes économiques que nous traversons, nous sommes contraints d'être plus que jamais prudents dans l'établissement de nos budgets.

Le saviez-vous? La Loi de finances de 2020 a fusionné, pour la taxe foncière, l'ancien taux communal (22,54 %) avec le taux départemental (21,54 %) pour donner un taux unique affecté à la commune (44,08 %).

La commune ne vote plus de taux de taxe d'habitation. Pour Abancourt, les taux des taxes directes locales s'établissent ainsi :

Taxe foncière (bâti) : 44,08. Taxe foncière (non bâti) 23,01
CFE. 12,06



Les feux tricolores ont rendu l'âme!

Voilà une vieille histoire d'Abancourt qui pose aujourd'hui un vrai problème, de sécurité d'abord et d'investissement ensuite, et dont il va falloir trouver une solution. Beaucoup en parle mais peu en connaissent les tenants et les aboutissants.

De quoi s'agit-il? En 1982, la SNCF, maître d'ouvrage de l'opération, a procédé au rehaussement important du tablier du pont existant sur la RD 7, afin de permettre l'électrification de la ligne Amiens-Rouen. Précisons que ce choix a été fait parce que la modification du profil de la ligne elle-même, autre option, était beaucoup trop coûteuse! Ces travaux ont nécessité, puisque la visibilité sur la RD7 était grandement altérée, l'installation de feux tricolores de signalisation routière : un mobilier important, 2 carrefours gérés en feux synchronisés, 8 feux de signalisation, des organes

de gestion électroniques, un éclairage public dédié, dans une commune de 650 habitants, qui s'est vue transférer, sans autre forme de procès, la charge de l'entretien, de l'énergie nécessaire à leur fonctionnement et, bien sûr de leur mise aux normes, la réglementation en la matière ayant beaucoup évolué. Nous avons jusqu'à ce jour beaucoup investi et maintenus les feux en fonctionnement grâce en grande partie à la prise de risques d'électriciens sympathiques et compétents.

Aujourd'hui cette charge est devenue insoutenable, la responsabilité du maire et de la commune, pour ce qui concerne la sécurité routière, est engagée de façon permanente en raison d'un fonctionnement jusqu'ici aléatoire des feux, dont aucun opérateur n'accepte d'intervenir sans une mise aux normes préalable à un contrat de maintenance. Et les coûts sont énormes !



Alors une question se pose concernant cet ouvrage et ses équipements, en dépit de l'antériorité, **la SNCF a commandé ces travaux pour les besoins de la circulation ferroviaire, la commune d'Abancourt n'avait rien demandé mais en assume les coûts : seule! Est-ce au contribuable abancourtois de supporter cette charge?**

Dans ce contexte et en accord avec le Conseil Départemental, une étude a été confiée au cabinet d'experts ISR (Ingénierie Sécurité Routière) qui a oeuvré à partir du 7 décembre 2020 et dont l'étude, particulièrement bien documentée relève totalement les problématiques qui se posent, qu'elles soient liées à la sécurité routière intrinsèque, à la prise en compte de la vitesse des véhicules, importante et récurrente, ainsi qu'à la sécurité des usagers, en particulier aux abords de l'école d'Hennicourt.

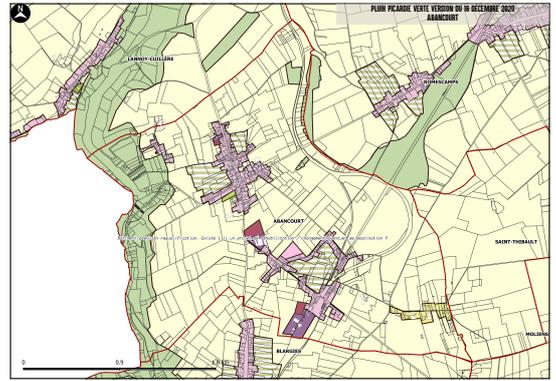
Le cabinet AREA sollicité par nos soins est chargé désormais d'en étudier la faisabilité.

Voici, par exemple l'un des projets possible qui sera soumis à l'appréciation et à la validation des partenaires financiers de cette opération : la commune, le Conseil Départemental, la Région Hauts de France et l'Etat. C'est la condition impérative à la réalisation d'un projet quel qu'il soit!



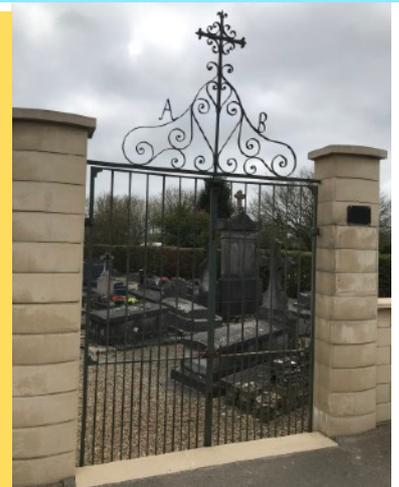
Nous vous tiendrons informés de la suite qui lui sera donné.

Lancé en juillet 2016, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son volet Habitat arrivent à la 4ème phase avec un retard dû à la crise sanitaire. La 4ème phase est celle du zonage, étape importante, raison pour laquelle nous avons conviés les propriétaires qui le souhaitent à faire connaître leur avis les 12 et 13 février



La rue des Eglantiers, sur la portion de voie comprise entre la rue d'Amiens et la rue des Glycines, dite « chemin des fonds » fait l'objet depuis toujours de dégradations de chaussée dues au passage des eaux de ruissellement depuis la rue Principale, ne garantissant pas la sécurité des usagers. Cette voie n'étant pas essentielle à la circulation des véhicules sur la commune, le conseil a décidé de la réserver uniquement aux véhicules agricoles, préservant ainsi la commune de recours d'automobilistes peu scrupuleux et souvent non respectueux de la vitesse qu'une telle voie impose.

Cimetière : La procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été relancée. Interrompue en 2010 en raison de l'évolution de la réglementation, la commission « cimetière » a recensé les tombes concernées et lancé, dans les formes, la procédure règlementaire. Ainsi, l'information de la visite des tombes recensées sera affichée à la mairie et à la porte du cimetière. Un mois plus tard, il sera procédé à l'établissement d'un procès verbal pour chaque tombe concernée qui vaudra pour les familles concernées « mise en demeure » de procéder aux travaux nécessaire de réfection des monuments.



La salle des fêtes sera relookée ! Voilà un bâtiment communal qui a toujours fait l'objet de travaux « en régie » comme on dit. Les membres des conseils municipaux y ont beaucoup contribué. Cette année le « coup de jeune » ce sont nos employés municipaux qui le donnent. Une occasion pour les remercier de l'excellence de leur travail reconnu par l'ensemble des Abancourtois.

La bibliothèque municipale

La crise sanitaire actuelle a un impact sur notre vie sociale et sur notre manière de nous divertir. C'est pourquoi notre bibliothèque municipale reste ouverte aux horaires habituels. (Mercredi : 15h - 18h 30 et le samedi : 10h - 13h). Bien sûr les mesures sanitaires y sont appliquées, c'est l'occasion pour vous ou votre enfant de changer un peu d'air en toute sécurité. Notre bibliothécaire assurant même pour les personnes empêchées, le portage à domicile !



La bibliothèque vous propose de découvrir une sélection de livres pour jeunes et adultes. **Venez les découvrir !**

Les activités annexes ludiques sont conduites par la bibliothécaire, Véronique, aidée par les membres du comité de lecture, au profit de nos jeunes et avec les écoles de notre

regroupement scolaire. C'est ainsi que le Nouvel An chinois a permis aux enfants de réaliser ces magnifiques poupées, à partir d'un conte chinois qui a fait l'objet d'une lecture à l'école. Chaque enfant a reçu un petit diplôme et remerciements l'association des parents d'élèves, très active également, qui a offert des lots pour chaque participant.



Les fêtes de Pâques n'ont pas été oubliées !

Les oeufs, les cocotes, les lapins décorés pour la circonstance par les enfants sont accrochés dans l'arbre intitulé « Farandole de Pâques » installé dans le hall de l'école d'Hennicourt ou le préau de l'école de Blargies. Le 2 avril, une distribution de chocolat a été assurée par l'association de parents d'élèves, cette année la chasse aux oeufs n'ayant pas été retenue pour les raisons que nous connaissons.



Les enfants des écoles ont fait leur show... masqués et à huis clos! Quel dommage que les parents n'aient pu assister à la restitution des travaux des élèves de notre école. Musique, chants, expression corporelle au menu, fruits d'un travail mené par l'école de musique de Songeons, financé par le SIRS et apprécié des enfants.

Noël 2020 restera en dépit de la crise sanitaire, un bon souvenir ! Nous ne pouvons pas dans ce bulletin ne pas évoquer ce Noël 2020 que nous avons voulu maintenir, avec des contraintes certes, mais pour le plaisir des enfants qui ont pu, accompagnés de leurs parents, invités à venir sur la place de la mairie rue par



rue pour éviter les regroupements, et rencontrer le père Noël. C'est aussi l'occasion de remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour réaliser un décor magnifique et organiser la distribution des jouets dans le strict respect des gestes barrières, et sous la pluie! Sans toutes ces bonnes volontés rien ne serait possible, grand merci à eux tous.

INFOS PRATIQUES

Ouverture du secrétariat de mairie au public : Le mardi de 16 h à 17h 30

Le mercredi de 10h à 12 h - le jeudi de 16h à 17h30 - le samedi de 10h à 11h

Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74 mail : mairie@abancourt.fr

Permanences maire ou adjoints : le mardi de 17h 30 à 19h 00. Le samedi de 10h à 11 h

Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE.

SAMU.

SAPEURS-POMPIERS

17 OU 03 44 04 50 17.

15.

**18 OU 112
(Portable)**

SERVICES PUBLICS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

EDF-GDF. 08 10 33 30 60

DE LA PICARDIE VERTE

03 44 04 53 90

CPAM. 08 20 90 41 12

TRÉSOR PUBLIC 03 44 46 17 72

Retrouvez nous sur Facebook.



Commune de Abancourt